

Le moindre mal : un choix chrétien ?



Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 18 juin 2022

Source [Le Salon Beige] : Cette notion suggère que, face à deux maux, il convient de choisir le moindre. Ce qui occupe ici notre réflexion est ce que certains moralistes modernes ont voulu appeler un « conflit de devoirs », l'idée selon laquelle entre deux choix mauvais, il faut choisir le « moins mauvais », et qu'un tel choix est exempt de faute morale, puisque l'agent, c'est-à-dire nous-même, subissait une contrainte qui oblitérait toute liberté et rendait son acte, sous ce rapport, involontaire.

Une question ancienne

Cette question a trouvé, dès le commencement de l'humanité, une réponse. Et les philosophes grecs, sans même la Révélation de la Loi Nouvelle savaient quelle elle était. On attribue ainsi à Socrate cette maxime : « Il vaut mieux subir le mal que de le faire. » De son côté, S. Thomas d'Aquin, à la suite de tous ses devanciers, enseigne qu'il n'est jamais permis de pécher : « le péché ne peut être objet de choix ». La question du « moindre mal » qu'il faudrait choisir, c'est-à-dire, en résumé, vouloir, parce que l'autre alternative du choix serait pire, est en fait spécieuse, et tous ceux qui l'ont mise en avant en ont fait la justification des pires turpitudes. On la retrouve dans bien des aspects de la vie actuelle : l'avortement qui est justifié parce que la vie de la mère est en danger, la contraception parce que l'équilibre d'un couple est en péril, le suicide ou l'euthanasie parce que les souffrances liées à une maladie sont insupportables, ou qu'une vie dans un état végétatif « ne vaut pas la peine d'être vécue ». Derrière chacun de ces exemples, des situations humaines difficiles, sans le moindre doute. Mais un raisonnement faux.

En effet, la moralité d'un acte se prend de divers aspects, et pas seulement des conséquences envisagées par rapport à d'autres, qui seraient meilleures ou pires. Cela s'explique d'abord par la présence d'un législateur, Dieu Lui-même. Il crée toutes choses à partir de rien, et détermine, pour chacune, une fin, proportionnée à sa nature. Ainsi de l'Homme, « tiré de la poussière du sol de la terre » (Gn. 2, 7), que Dieu, dès le commencement, ordonne à Son intimité, le dotant pour cela de dons – la grâce – qui lui permettront d'atteindre ce but, mais qui seront perdus par la faute originelle. Pour autant, la loi ne disparaît pas avec la grâce : la nature des êtres ne change pas, pas plus que leur fin. C'est donc par rapport à la loi – naturelle, divine – que l'on peut dire qu'un acte est bon ou mauvais. Il est bon s'il se conforme à la loi, il est mauvais s'il ne s'y conforme pas.

Mais rentre aussi en compte, pour qu'un acte soit dit moral ou immoral, l'intention poursuivie par celui qui le pose. Entendons-nous bien : il ne s'agit pas ici d'affirmer que « la fin justifie les moyens ». Cela est faux. Mais, si la fin ultime de l'Homme est déjà déterminée – l'union à Dieu – sans que l'Homme lui-même soit capable de changer ce qui lui est donc connaturel – pas plus qu'il ne peut changer, par exemple, le fait d'être un homme ou une femme –, il lui reste cependant la faculté d'exercer un vrai choix quant aux moyens à mettre en œuvre. C'est ici que réside sa liberté, et aussi sa dignité. C'est donc dans cette perspective éminemment surnaturelle que l'on doit considérer la moralité de l'acte : est-il un obstacle à l'obtention de la fin ultime, à l'union à Dieu ?

Ne pas choisir le mal

Face à ce qui semble être un choix entre deux maux, il faut de toute nécessité comprendre que le choix véritable n'existe pas entre les deux termes, mais entre le choix et...le non-choix qui est lui-même... un choix. Il n'est en effet jamais permis de choisir une chose qui est mauvaise au prétexte que l'autre

alternative serait pire. En revanche, il est possible de choisir – de vouloir – ne pas choisir. Un monde existe entre le choix d'un mal car il est un mal « moins mal » qu'un autre, et l'abstention d'un tel choix. La bonté d'un acte ne se mesure pas, nous l'avons vu, par rapport à un autre acte mauvais, mais à l'aune de la loi divine. En outre, le moindre bien n'est pas un moindre mal. Comme le pape Paul VI le rappelait à l'occasion de son encyclique sur la sainteté du mariage *Humanae vitae*, et après lui, dans son encyclique *Veritatis Splendor*, Jean-Paul II,

« S'il est parfois licite de tolérer un moindre mal moral afin d'éviter un mal plus grand ou de promouvoir un bien plus grand, il n'est pas permis, même pour de très graves raisons, de faire le mal afin qu'il en résulte un bien (Rm. 3,8), c'est-à-dire de prendre comme objet d'un acte positif de la volonté ce qui est intrinsèquement un désordre et par conséquent une chose indigne de la personne humaine, même avec l'intention de sauvegarder ou de promouvoir des biens individuels, familiaux ou sociaux ».

Cela induit qu'il ne peut y avoir de choix préférentiel entre deux péchés, car une telle idée est inconciliable avec le fait que notre fin est en Dieu, et que le péché nous empêche de l'atteindre. Partant, le choix se résume à : « Dieu ou l'absence de Dieu », autre nom de l'Enfer, et jamais un « conflit de devoirs » ne peut exister, même si, parfois, notre conscience se trouve perplexe quant à l'attitude à adopter. Aucune communauté entre choisir délibérément un mal, et accepter qu'il existe indépendamment de notre vouloir. En fait, on l'aura compris, la question fondamentale n'est pas d'ordre moral qui n'est d'ailleurs pas le sujet primordial de l'Église. Elle concerne la foi : l'homme a-t-il été créé pour louer, honorer et servir Dieu, Notre Seigneur, et, par ce moyen, sauver son âme, comme l'indique S. Ignace de Loyola ? Et, à la suite, Dieu veut-Il le salut de tous les hommes et leur donne-t-Il pour cela l'aide nécessaire pour y parvenir ? Évidemment, la réponse à ces deux questions est affirmative, et puisque Dieu ne nous demande rien d'impossible et que le péché nous détache de Lui, alors il faut en conclure que le « moindre mal » n'existe pas : seul existe, pour un homme, et spécialement un chrétien, le Bien, seul digne d'être choisi, parfois au prix du martyre.

Par M. le Chanoine Merly, [texte paru](#) dans le journal *Notre Église*, n°134, mars 2022, p. 28-29

18/06/2022 06:00